

**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**19**

Date de la Convocation :

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trente et Un Janvier à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Martine DUVIGNAC à Michel RAFFIN, Catherine COMBARIEU à Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND à Jean MORA, Eric MACQUART à Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : François CORDOBES

Date d'affichage :

**1er février 2023**

Objet de la délibération :

**DEL2023\_013 – Rénovation énergétique du groupe scolaire des Pignons - demande de subventions**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de rénovation du groupe scolaire vont démarrer en 2023 après une phase d'étude et de conception initiée au printemps 2021. Ces travaux vont se dérouler sur 18 mois, et vont permettre une rénovation complète de l'école primaire, du Centre de loisirs et de la cour. Un nouveau bâtiment va être créé, permettant l'aménagement de locaux règlementaires et/ou fonctionnels comme l'infirmerie, le bureau de direction, la salle des professeurs ou l'espace sanitaire avec une douche. Cette rénovation permettra d'allier une amélioration du confort pour tous les usagers (enfants, enseignants, familles, personnels communaux, ...), une efficacité énergétique, un abandon du combustible fossile (gaz), et une mise en conformité des bâtiments.

Le projet initial était une rénovation énergétique des bâtiments et avait été estimé à 1 000 000 €. Il a fait l'objet d'une première demande de subvention auprès de l'État qui a financé à hauteur de 30% via la DSIL.

Après la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre, l'assiette du projet a été modifiée pour obtenir un traitement global et efficient de tous les aspects de ce groupe scolaire (normes, sécurité, efficacité énergétique, confort, etc.). Ce changement d'assiette du projet a comme conséquence une évolution du coût des travaux estimés dorénavant à 2 060 000 € HT en phase PRO, ce qui porte le coût global du projet à 2 250 000 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre.

Différents financeurs sont sollicités pour accompagner la commune dans ce projet ambitieux :

- L'État, qui a déjà mobilisé la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) à hauteur de 30% du coût initial du projet, sera à nouveau sollicité sur la nouvelle assiette du projet à 12.30 % du coût « supplémentaire » du projet de 1 250 000 €
- Le Fonds Vert porté également par l'État sera mobilisé sur l'Axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics à hauteur de 30% du coût global du projet de 2 250 000 € HT
- le Conseil régional, qui via le CRTE, peut inscrire le projet dans sa politique d'accompagnement des communes sur la transition énergétique, qui sera sollicité à hauteur de 5 %

• la Caisse d'Allocations Familiales, qui l'Accueil de loisirs et des espaces extérieurs spécifiques

• les fonds européens, notamment le programme Landes Nature Côte d'Argent, qui sera sollicité à hauteur de 5 %

• Le Conseil départemental, via son aide à la construction, la restructuration, la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, qui sera sollicité à hauteur de 18% sur un plafond de dépenses de 750 000 €, avec application d'un coefficient de solidarité de 0.87, soit un montant de 117 450 €.

• la Communauté de communes Côte Landes Nature, via son aide à la construction, la restructuration, la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, qui sera sollicitée à hauteur de 15% par an sur un plafond de dépenses de 350 000 € et application d'un coefficient de solidarité de 0.87, soit un montant de 45 675 € par an, soit 91 350 € au total du projet

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché/Publié le 01/02/2023

ID : 040-214001505-20230131-DEL2023\_013-DE Pays



Plan de financement du projet de rénovation du groupe scolaire (évalué à 2 250 000 € HT) :

- État (DSIL) : ..... **12,30%** du coût supplémentaire  
soit : **153 700 €** (soit un total de 453 700 €, soit 20.16 % du coût global)
- État (Fonds Vert – Axe 1 ) : **30%** du coût global soit : **675 000 €** (soit un total de 675 000 €, soit 30% du coût global)
- Région NA (CRTE) ..... **5%** du coût global soit : **112 500 €**
- CAF (sur montant de 750 000 €) ..... **25 %** de 750 000 €, soit : **187 500 €**
- Europe (LEADER) ..... **5 %** du coût global soit : **112 500 €**
- Conseil départemental : ..... **117 450 €**
- CC Côte Landes Nature : ..... **91 350 €**
- Ville de Léon 20 % du coût global soit : .... **500 000 €**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus énoncé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès des différents financeurs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

